



financer
autrement les
entreprises



Rapport d'activité
du 1er janvier au
31 décembre 2013

**Bilan et compte de
résultats**
au 31 décembre 2013



Message du Président du Conseil de fondation



La FAE, à vos côtés pour entreprendre ...

Avec l'introduction des directives « Bâle III » visant à renforcer la solidité des établissements bancaires en Europe et en Suisse sous l'égide de la FINMA, l'accès au financement bancaire est devenu de plus en plus difficile pour les jeunes entreprises nouvellement créées ou innovantes, ou encore pour celles faiblement capitalisées.

Dans ce contexte, Financer autrement les entreprises (FAE) apporte une réponse adéquate aux besoins d'entrepreneurs responsables, aux commandes de petites et moyennes entreprises actives sur le canton de Genève.

Le rôle de ces petites et moyennes entreprises, qu'il s'agisse de start-up, d'industries, de sociétés de services ou de commerces, est essentiel pour notre économie, trop souvent perçue au travers du prisme, somme toute réducteur, de la finance, du trading, des grands groupes internationaux, de l'industrie du luxe et des grandes entreprises. Essentiel, parce que ces petites et moyennes entreprises sont pour certaines source d'innovation, alors que d'autres contribuent au maintien d'un savoir-faire artisanal ou industriel, ou encore font vivre nos rues et nos quartiers, si on parle de commerces et de restaurants.

Vous l'aurez compris, la FAE est proche de ces entrepreneurs qu'elle connaît et qu'elle considère parce qu'ils participent activement à l'attractivité de Genève. Elle sait qu'ils se trouvent par leur taille à la marge de la globalisation et que, de ce fait, ils peinent à accéder au marché du financement. Elle intervient alors à leurs côtés pour leur permettre de réaliser leurs projets.

Allant de la prise de participation au capital de sociétés innovantes, à la caution de crédits bancaires ou de leasings, en passant par l'avance de trésorerie et le coaching, la FAE dispose des outils nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques de chaque entreprise qu'elle accompagne.

Mais accompagner une entreprise ne signifie pas la « mater ». L'entrepreneur reste libre de ses choix et porte l'entière responsabilité de ses décisions. De même, la FAE est très attentive à ne pas fausser la concurrence en « glissant » de l'accompagnement au soutien. Enfin, elle veille au respect par les entreprises qui bénéficient de son aide, des conditions salariales imposées par les conventions collectives ou assimilées.

Sur les quatre dernières années, 56 % des entreprises accompagnées ont bénéficié d'une solution pour leur développement, 12 % pour le financement d'un plan de relance, 5 % pour compléter leur fonds de roulement et 27 % pour faciliter leur transmission, domaine d'intervention en forte progression.

Forte de son expertise et d'une allocation de moyens financiers par dossier importante, la FAE est désormais reconnue comme un acteur majeur du financement par les principales banques de la place et au-delà des frontières cantonales par Cautionnement romand, dont elle est l'antenne genevoise.

L'installation de la FAE, il y a maintenant deux ans, à Plan-les-Ouates, aux côtés de l'Office de Promotion des Industries et des Technologies (OPI) et de la Fondation Genevoise pour l'Innovation Technologique (FONGIT), consolide encore cette position.

Au nom du Conseil de fondation, j'adresse ici mes remerciements à la Direction, aux collaboratrices et collaborateurs de la FAE pour leur engagement, ainsi qu'aux partenaires, bancaires et autres, qui nous font confiance et partagent nos valeurs entrepreneuriales.



Philippe Lathion
Président du Conseil de fondation

Bases Légales

La Fondation d'aide aux entreprises, de droit public, dénommée ci-après FAE, a été constituée par les lois votées par le Grand Conseil genevois le 1^{er} décembre 2005, Loi sur l'aide aux entreprises (LAE) et Loi sur la fondation d'aide aux entreprises (LFAE), entrées en vigueur le 11 mars 2006.

La loi modifiant la loi sur l'aide aux entreprises (Mesures de lutte contre la crise) du 15 mai 2009 a complété le dispositif en place.

Elle a démarré son activité opérationnelle le 1^{er} juillet 2006, par conséquent, l'année 2013 représente le septième exercice annuel complet.

A cela s'ajoute le cautionnement fédéral par l'intermédiaire de la Coopérative romande de cautionnement – PME (Cautionnement romand), dont la FAE est partie prenante en tant qu'antenne cantonale genevoise.

Les chambres fédérales ont adopté la Loi fédérale sur les aides financières aux organisations en faveur des petites et moyennes entreprises en date du 6 octobre 2006. Cette loi remplace l'arrêté fédéral tendant à encourager les coopératives de cautionnement des arts et métiers du 22 juin 1949. En date du 28 juin 2007, la Confédération a reconnu Cautionnement romand en tant que bénéficiaire des aides de la nouvelle loi.

L'Etat de Genève détient une part sociale au sein de Cautionnement romand de CHF 1.5 Mio lui permettant d'assumer la responsabilité totale de cautionnements pour des entreprises du canton de Genève jusqu'à hauteur de CHF 10.7 Mio. Au-delà de ce montant, déjà atteint en 2009, deux possibilités se présentent, une augmentation de la part au capital ou une arrière-caution de 35 %, permettant de nouveaux cautionnements de la part de Cautionnement romand au-delà de la limite initiale. L'Etat de Genève a opté pour la possibilité d'assumer la part de risques de 35 % non couverte par la Confédération par l'intermédiaire de l'engagement d'arrière-caution de la FAE.

Depuis le rapprochement de la FONGIT (Fondation Genevoise pour l'Innovation Technologique), de l'OPI (Office de Promotion des Industries et des Technologies) et de la FAE au printemps 2012 dans les mêmes locaux à Plan-les-Ouates, la FAE est également régie par la LIAF du 19 avril 2012 (Loi accordant des indemnités et une aide financière annuelles de fonctionnement aux organismes d'aide et de promotion des entreprises pour les années 2012 à 2015 : FAE – FONGIT – OPI) et par la Loi ouvrant un crédit d'investissement de CHF 950'000 pour l'incubation de projets et d'entreprises cleantech et le regroupement de la FAE, la FONGIT et l'OPI.

I. Conseil de fondation

Le Conseil de fondation se compose de onze membres nommés par le Conseil d'Etat, deux membres étant proposés par le Grand Conseil.

Membres du Conseil de fondation :

Président M. Philippe Lathion, Expert-comptable diplômé, Associé de Duchosal Berney S.A.

Vice-Président M. Gilles Desplanches, Gilles Desplanches S.A., gestion, sous forme de franchise, de commerce de détail dans le domaine de la boulangerie et de l'alimentaire, (*)

Membres Mme Emanuela Dose Sarfatis, Département de la sécurité et de l'économie (DSE), (*)
Me Caroline Ferrero Menut, Avocate au barreau de Genève,
M. Olivier Grometto, représentant l'Union des associations patronales genevoises (UAPG), (*)
M. Mauro Lorenzi, Expert en technologies industrielles, Genève,
M. Erwin Meyer, Directeur général de banque retraité, Genève,
M. Andrés November, Professeur honoraire, Genève,
M. Cédric Ricou, Entrepreneur, Genève,
M. Jacques Robert, représentant la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS),
M. Laurent Terlinchamp, Président de la Société des cafetiers restaurateurs et hôteliers de Genève (SCRHG).

() également représentants de
la FAE au Conseil d'administration
de Cautionnement romand*

II. Direction et collaborateurs

Le directeur est M. Serge Nouara.

L'effectif du personnel de la FAE à fin 2013 se montait à 10 postes de travail.

III. Les missions et les métiers de la FAE

La FAE exerce quatre métiers qui ont tous en commun d'accompagner les entreprises dans chacune des phases de leur vie :

1. Faciliter l'accès aux financements pour réussir sa création d'entreprise ou accompagner le développement et l'innovation des sociétés existantes que ce soit pour acquérir du matériel, des machines ou du mobilier, réaliser des travaux, emménager dans de nouveaux locaux, etc.

Elle permet également l'obtention d'une limite de crédit de trésorerie pour financer les charges d'exploitation courantes des entreprises, constituer ou renouveler des stocks, surmonter une baisse passagère de l'activité, voire régler des factures urgentes.

Garantie de remboursement des crédits bancaires commerciaux ou leasing jusqu'à CHF 4 Mio maximum

2. Fournir le levier financier à la levée de fonds auprès d'investisseurs pour accélérer la croissance des entreprises qui souhaitent conquérir de nouveaux marchés, innover et lancer de nouveaux produits. Ainsi, la FAE contribue à renforcer la structure financière de fonds propres.

Renforcement des fonds propres en réalisant une prise de participation minoritaire au capital jusqu'à CHF 4 Mio maximum

3. Préserver la trésorerie de l'entreprise en anticipant les paiements tardifs de ses clients.

Avance de liquidités de CHF 250'000 maximum contre la cession de factures ouvertes

4. Permettre la réalisation de missions effectuées par des experts retenus sur appels d'offres et selon un cahier des charges établi conjointement avec la FAE pour le diagnostic d'une activité, d'un marché, d'un produit, l'évaluation d'une entreprise, la mise en place d'outils de gestion.

Contribution au financement de mandats d'évaluation, d'accompagnement et/ou d'audit

Les entreprises du canton de Genève peuvent également bénéficier d'un cautionnement solidaire pour un crédit commercial jusqu'à CHF 500'000, octroyé par Cautionnement romand, pour lequel la Confédération assume 65 % du risque.

IV. Rapport d'activité de la Direction, 8^e exercice



La FAE, à vos côtés pour entreprendre :

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement publique subsidiaire aux sources traditionnelles de financement, la fondation s'attache tout d'abord

à conseiller ou à recommander d'autres solutions plus propices à la création d'entreprises, aux développements de projets, aux besoins de trésorerie et à la transmission d'entreprises. Pour le surplus, voire dans des situations difficiles susceptibles d'être encore améliorées, la FAE est intervenue favorablement à 53 reprises en 2013, soit 80 % de dossiers acceptés alors que l'exercice 2012 avait enregistré 60 décisions positives pour 76 demandes enregistrées. **Ainsi, 395 entreprises ont bénéficié d'une intervention de la FAE depuis son démarrage opérationnel le 1er juillet 2006.**

CHF 15.011 Mio ont été accordés en 2013 (CHF 15.3 Mio en 2011, CHF 17.9 Mio en 2012) respectivement :

- CHF 8.8 Mio au titre du cautionnement de crédits
- CHF 0.261 Mio pour le financement de 9 mandats d'audits et coaching
- CHF 3.9 Mio destinés à 3 prises de participations
- CHF 2.1 Mio accordés à 10 entreprises pour le
- financement d'avances de liquidités contre cessions de factures.

Sur l'exercice, 4 dossiers de pertes ont été enregistrés pour un montant cumulé de CHF 257'975 portant à CHF 4.7 Mio le montant total des pertes depuis la création de la FAE, soit **4.1 % brut** (hors récupérations sur pertes) des **CHF 113.811 Mio** accordés jusque-là.

L'évolution de l'activité 2011/2013 est principalement marquée par 2 tendances, à savoir un recul du cautionnement de crédits de trésorerie en contrepartie d'une augmentation proportionnelle de la prestation d'avance de liquidités qui

(depuis la suppression en mars 2013 de la notification au débiteur de la cession des factures à la FAE) bénéficie d'un réel intérêt des entreprises genevoises, notamment dans le secteur de la construction où les paiements sont souvent tardifs. Parallèlement, la fondation a encore contribué au maintien du savoir-faire local et de lieux de socialisation en participant aux financements de projets de reprises ou transmissions qui ont représenté plus de 40 % des interventions contre 26 % en 2011 et 28 % en 2012.

En termes d'emplois, 730 postes de travail sont concernés par l'activité de la Fondation d'aides aux entreprises en 2013 (638 en 2011 et 1262 en 2012). L'appréciation sur 3 ans (2011-2013), tant en montants accordés qu'en nombre d'emplois concernés, révèle que l'année 2012 a été marquée par 6 dossiers d'entreprises employant un effectif de 50 à 146 personnes tout comme le souligne l'effectif moyen par entreprise soutenue sur la période, soit 11.2 en 2011, 21 en 2012 et 13.8 en 2013. Depuis sa création, **4'734 emplois sont concernés par les interventions de la FAE.**

Depuis 2011, la FAE reste active dans le maintien et la création d'emplois :

	2011	2012	2013
Rencontres préliminaires	277	276	288
Dossiers présentés au Conseil de fondation	74	76	68
Dossiers acceptés par le Conseil de fondation	57	60	53
Taux d'acceptation dossiers présentés	77%	78.95%	77.94%
Nombre d'emplois concernés	638.35	1'262.8	730

Enfin et depuis le rapprochement avec l'OPI et la FONGIT en mai 2012 dans nos nouveaux locaux de Plan-les-Ouates, tous les acteurs de l'économie genevoise disposent désormais dans un même lieu de l'ensemble de prestations dispensées par chaque organisme (promotion, mise en relation, conseil, incubation dans le domaine du Cleantech, financement, etc).

Proximité :

Au-delà des relations de proximité qu'elle entretient avec les associations patronales, les communes, les organes faitiers (notaires, avocats, fiduciaires) ou la CCI, la FAE a également entretenue une collaboration accrue avec les banques genevoises. Par ailleurs, différentes actions d'information ont également permis à nombre d'entreprises de bénéficier des prestations de la FAE, notamment :

- 10 articles de presse
- 1 émission radio
- 9 conférences dédiées aux solutions de financement
- Présentation à l'Assemblée des Présidents d'associations patronales (Fédération des entreprises romandes 19 février 2013)
- Intervenant à l'atelier sur le thème du financement à l'évènement Actes'Industries (Centre Patronal Pont-Rouge 4 juin 2013)
- Participation aux assemblées générales de 3 associations professionnelles
- Intervenant aux cours des cafetiers restaurateurs
- Rencontres mensuelles avec les banques genevoises
- Newsletters
- Mise en ligne sur notre site internet de 9 témoignages d'entreprises accompagnées

Ainsi, le nombre de visites de notre site internet a aussi progressé de manière considérable puisque qu'il a recensé près de 21'000 connexions en 2013 contre 9'758 en 2010.

Organisation :

Depuis mai 2012, la FAE partage ses locaux avec la FONGIT, l'OPI et des partenaires académiques dans le but de s'associer au développement d'un incubateur cleantech qui accompagne les entreprises dans le développement de leurs projets autour de l'économie verte et facilite l'accès aux opportunités de ce marché en croissance.

Il a ainsi été constaté que ce rapprochement permet de favoriser les synergies entre les organismes dans leur activité traditionnelle, de simplifier les démarches sur un même lieu des entreprises en recherche de prestations auparavant dispersées sur le canton et de contribuer à la volonté de notre gouvernement de faire de notre région un pôle d'excellence dans le domaine des technologies propres.

Enfin, sur la base du mandat complémentaire confié à notre réviseur aux comptes UNIFID S.A., la complétude des dossiers et leur conformité par rapport aux règles internes de la fondation ont été contrôlées. L'ensemble des travaux effectués ont conclu au respect des directives internes et des décisions prises par le Conseil de fondation au niveau de la constitution des dossiers revus.

Effectif et évolution :

Au 31 décembre 2013, la fondation employait 10 collaborateurs, notamment 1 responsable financements PME, 3 gestionnaires de crédits, 2 assistant(e)s gestionnaires, 1 responsable administration & finance, 1 comptable (également en charge de l'informatique et du recouvrement), 1 assistante administrative et 1 directeur.

L'exercice aura permis à l'ensemble des collaborateurs de bénéficier de 453 heures de formation, soit 1.8 % de la subvention de fonctionnement de la FAE et de finaliser l'harmonisation du règlement du personnel avec celui de l'OPI.

Contrat de prestations :

Le contrat de prestations a pour but de déterminer les objectifs visés par la LIAF (Loi sur les Indemnités et les aides financières du 15 décembre 2005) et de préciser le montant et l'affectation de l'indemnité, définir les prestations offertes, fixer les obligations contractuelles et les indicateurs de performance.

Le renouvellement du contrat de prestations pour la période 2012-2015 a parallèlement fait l'objet d'une loi commune accordant les indemnités et une aide financière annuelle de fonctionnement aux organismes d'aide et de promotion des entreprises à Genève, soit :

- l'Office de Promotion des Industries et des Technologies (OPI),
- la Fondation Genevoise pour l'Innovation Technologique (FONGIT)
- la Fondation d'aide aux entreprises (FAE).

Depuis son origine, les différents rapports annuels de la commission de suivi du contrat de prestations relèvent l'atteinte des objectifs fixés à la FAE, notamment :

- Assurer une présence de la FAE sur le terrain et mettre à disposition les informations nécessaires à l'obtention d'un soutien de la FAE et le type d'aide
- Assurer une durée d'instruction des demandes optimale
- Assurer un traitement optimal des réclamations
- Favoriser l'émergence de projets et d'entreprises cleantech
- Favoriser la création et/ou le maintien d'emplois grâce au dispositif (tous domaines confondus)
- Améliorer les synergies entre la FAE, la FONGIT et l'OPI, afin de diminuer les coûts globaux desdits organismes
- Mettre en place une plateforme commune efficace

Activité du Conseil de fondation et séminaires :

Le Conseil de fondation s'est réuni 12 fois durant l'exercice 2013 pour se déterminer sur les demandes de soutien déposées, contrôler le suivi des soutiens accordés, analyser les risques de l'ensemble du portefeuille, suivre la gestion de la fondation.

Deux journées de séminaire ont été consacrées :

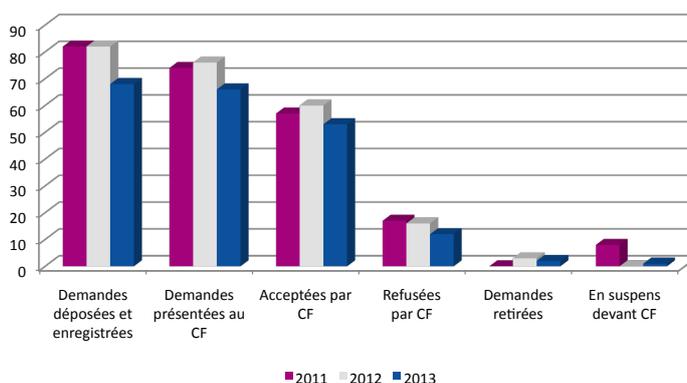
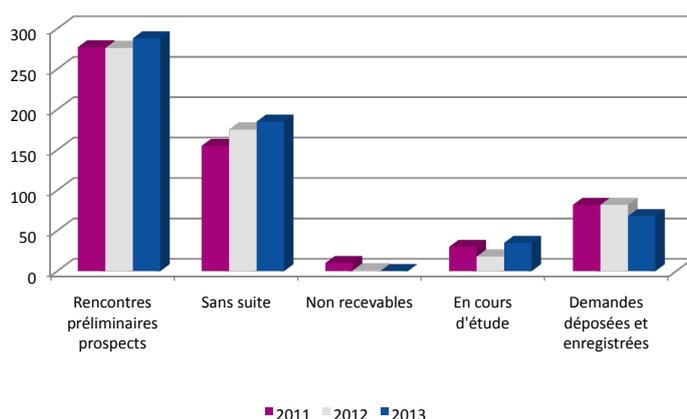
- aux travaux préparatoires de la commission de suivi sur la réalisation des objectifs du contrat de prestations
- à la mise à jour du règlement sur les conditions d'intervention de la FAE
- à la ratification de l'adaptation du Système de Contrôle Interne
- à une réflexion sur le financement de projets cleantech dans le cadre de consortiums semi-publics et la collaboration avec l'OCEN (Office cantonal de l'énergie)
- à une réflexion sur l'évolution de la prestation d'avance de liquidités contre la cession de factures avec ou sans notifications aux débiteurs
- à une réflexion sur le cautionnement d'un crédit convertible en prise de participations
- à une réflexion sur l'incitation et le contrôle de l'engagement de personnel sur le marché local déjà titulaire d'autorisations de travail et les résidents
- à une réflexion sur l'évaluation de la distorsion de concurrence
- à une réflexion sur l'orientation de la formation des gestionnaires de crédits par les membres du Conseil de fondation



Serge Nouara,
Directeur

Activité FAE 2011 - 2012 - 2013

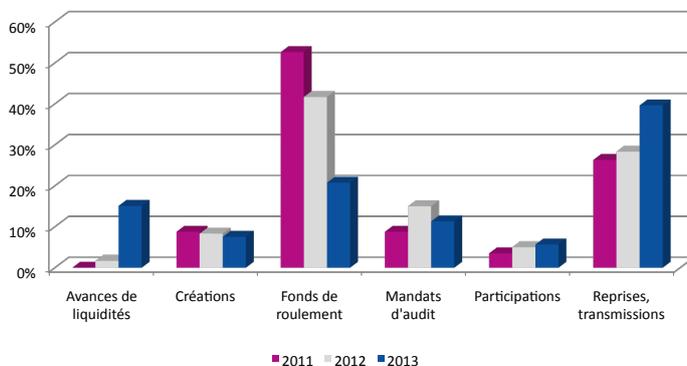
Au 31.12.2013, la fondation enregistre une augmentation des rencontres prospects qui se traduit par **288 premiers rendez-vous sur la période**, pour 276 en 2012 et 277 en 2011. Cette augmentation annuelle de 4 % semble générée par une vigilance accrue des banques locales soumises aux renforcements des exigences de Bâle III conjuguée à une situation toujours difficile pour les entreprises locales. Ainsi, 185 demandes (64 % contre une moyenne de 57 % ces 5 dernières années) sont restées sans suite avec des projets prématurés, trop ambitieux, voire de reconversions inadaptées. Ainsi et malgré l'augmentation des premiers contacts, seuls 24 % des demandes préliminaires ont été déposées et enregistrées contre 30 % les autres années, soit un recul de 20 %.



Demandes CR/FAE déposées et enregistrées

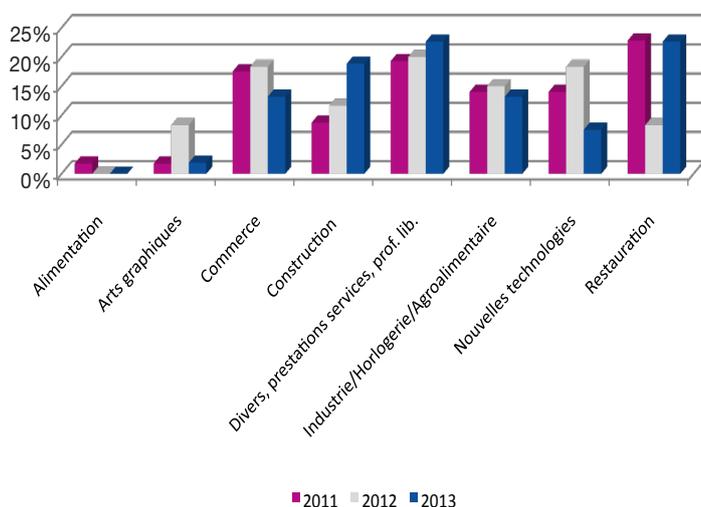
Durant l'année 2013, le Conseil de fondation (CF) a accepté 53 dossiers représentant un taux d'acceptation de 80 %, soit équivalent à celui des 2 dernières années. Sur les 12 dossiers refusés, principalement pour des questions de subsidiarité ou des demandes trop tardives face à des situations financières dégradées, 4 avaient été préavisés négativement par la Direction.

Au total, la FAE a soutenu 395 entreprises depuis son démarrage opérationnel le 1er juillet 2006.



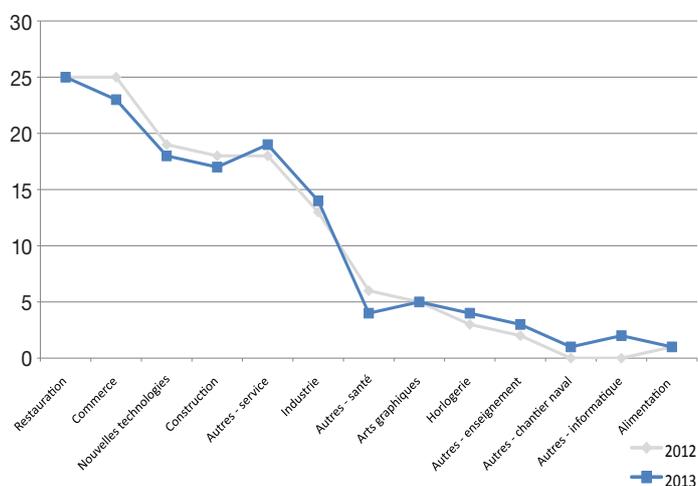
Demandes CR/FAE par objet

La suppression de la notification de la cession aux débiteurs relative à la prestation d'avances de liquidités est à l'origine de son augmentation de CHF 240'000 en 2012 à CHF 2.1 Mio en 2013, soit une progression de 2 % à 15 % des interventions, notamment pour le secteur de la construction, et justifie également le recul du cautionnement de crédit finançant jusque-là le fonds de roulement. L'évolution des participations est liée à l'entrée au capital de 3 sociétés actives dans l'informatique, les nouvelles technologies et le chantier naval. 9 mandats, soit 11 % du nombre des dossiers acceptés, ont permis de valider des opportunités de soutien financier à des reprises d'entreprises ou en voie d'assainissement. Enfin, le nombre d'interventions pour accompagner les projets de reprise ou transmission représente désormais 40 % de l'activité (26 % en 2011 et 28 % en 2012), plus particulièrement pour le secteur de la restauration.



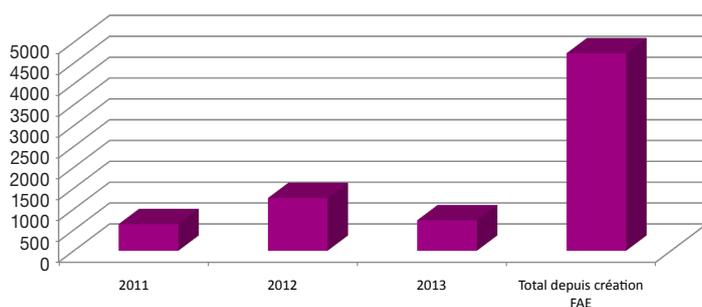
Prestations accordées CR/FAE par secteur d'activité

L'évolution de l'activité 2012/2013 est essentiellement marquée par 3 tendances, à savoir un net recul, de 18 % à 8 %, des interventions de la FAE pour le secteur des nouvelles technologies & IT dû à une faible demande liée aux difficultés d'accès aux financements, une recrudescence de 8 % à 23 % (tout comme en 2011) des demandes soutenues pour la restauration principalement concernant des reprises d'exploitation et, enfin, une augmentation de 12 % à 19 % des entreprises accompagnées dans le secteur de la construction qui ont désormais recours à l'avance de liquidités non notifiée pour financer leur besoin de trésorerie.



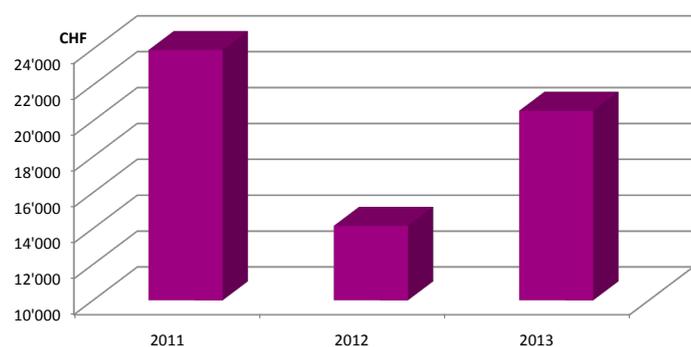
Répartition des clients CR/FAE 2013 (136 clients) / 2012 (135 clients)

L'évolution du portefeuille est marquée par une stagnation des clients actifs dans le commerce de détail et la restauration, soit 50 entreprises environ (35 %) recensées au 31.12.2013. Parallèlement, la segmentation des autres clients du portefeuille reste équitablement répartie avec 16 à 19 entreprises sur chacun des 3 secteurs (12 à 14 %) que sont les nouvelles technologies, la construction, les autres services. Les sociétés industrielles représentant 10.3 % du portefeuille contre 9.6 % l'an dernier.



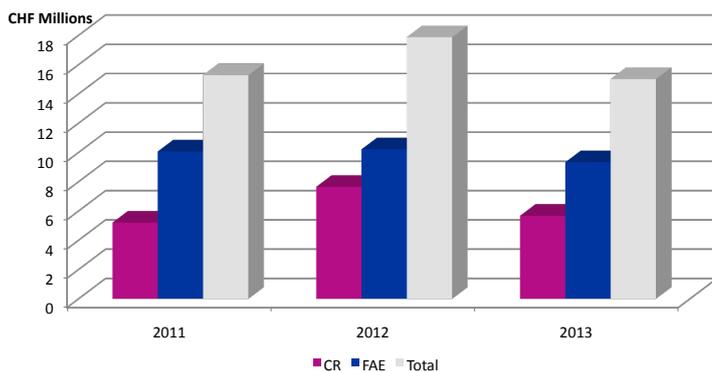
Nombre d'emplois concernés CR/FAE

Durant l'exercice 2013, la FAE est intervenue pour le compte de 53 entreprises concernées par 730 postes de travail, portant ainsi le total à **4'734 emplois depuis la création de la fondation**. L'effectif moyen des entreprises soutenues est donc de 11.2 collaborateurs en 2011, 21 en 2012 qui avait enregistré 6 dossiers importants de 50 à 146 employés par entreprise et, 13.8 en 2013.



Montant moyen accepté par emploi concerné

Après l'exercice 2012 qui avait exceptionnellement enregistré 6 dossiers d'entreprises employant un effectif important de 50 à 146 personnes et portant à CHF 14'154 le montant moyen accepté par emploi concerné, 2013 se situe dans la tendance des autres années avec un montant moyen accordé de CHF 20'563/emploi.



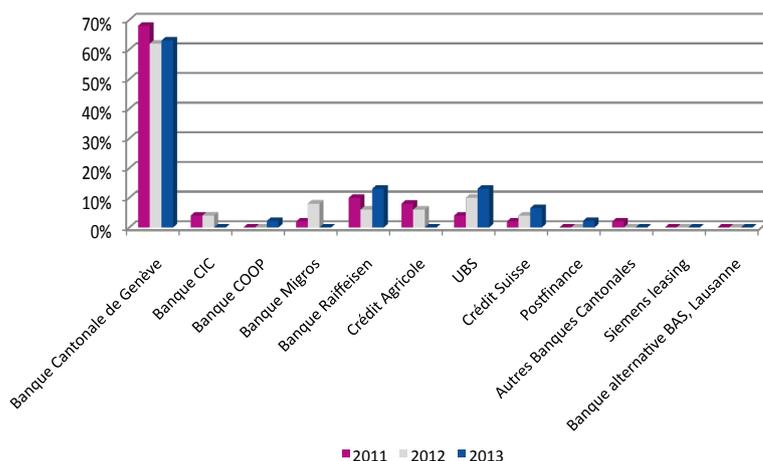
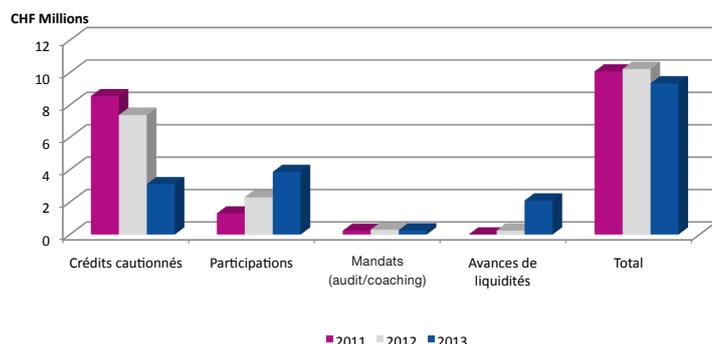
Engagements accordés CR/FAE

L'évolution des engagements accordés reste fortement liée au nombre de dossiers enregistrés qui a connu une baisse de 20 % sur les contacts préliminaires. **En 2013, le Conseil de fondation a accepté CHF 15 Mio, soit CHF 9.3 Mio au nom de la FAE et CHF 5.7 Mio pour le compte de Cautionnement romand contre CHF 15.3 Mio en 2011 et CHF 17.9 Mio en 2012.** Le montant moyen total (Cautionnement romand + toutes les prestations FAE) accordé en 2013 se monte à CHF 283'000 contre CHF 298'000 en 2012. **Depuis le démarrage opérationnel le 1er juillet 2006, la fondation a accordé CHF 114 Mio dont CHF 96.1 Mio réalisés.**

Engagements accordés par la FAE

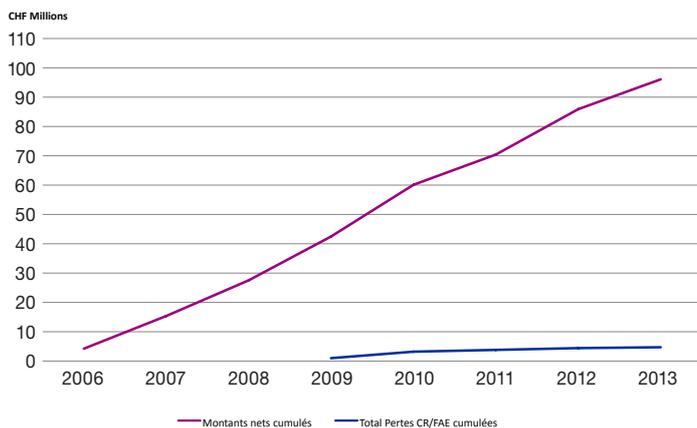
La FAE a accordé CHF 9.3 Mio en 2013 contre CHF 10 Mio les 2 années précédentes, soit une baisse proportionnelle de 7 %. Au-delà du recul lié à la diminution des demandes déposées et enregistrées, la baisse des crédits cautionnés (CHF 3.1 Mio à fin décembre contre CHF 8.5 Mio en 2011 et CHF 7.4 Mio en 2012) se justifie en contrepartie par le **développement de l'avance de liquidités** qui atteint CHF 2.1 Mio sur la période suite à la suppression de la notification au débiteur cédé.

L'activité a enregistré 3 prises de participation de CHF 3.9 Mio contre CHF 2.3 Mio en 2012 pour 5 dossiers et CHF 1.3 Mio en 2011 sur 3 dossiers. Les mandats représentent CHF 0.261 Mio sur l'année au profit de 9 entreprises contre CHF 0.3 Mio en 2012 pour 13 sociétés, notamment pour des missions de validation de marché.



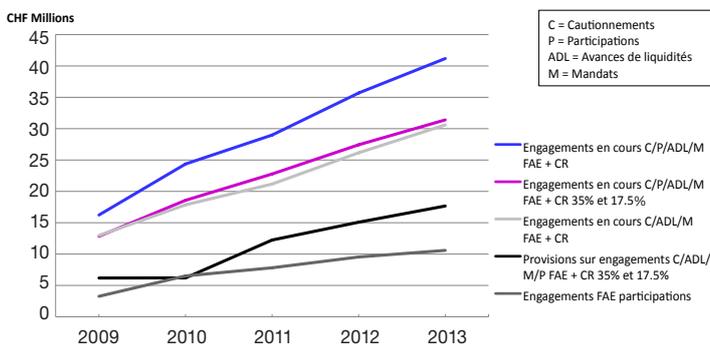
Prestations CR/FAE par banque partenaire

Avec près de **63 % des dossiers réalisés avec la Banque Cantonale de Genève**, la fondation maintient une collaboration étroite avec un des principaux acteurs du financement des entreprises genevoises.



Taux de pertes CR/FAE sur les montants cumulés, accordés et engagés depuis l'origine

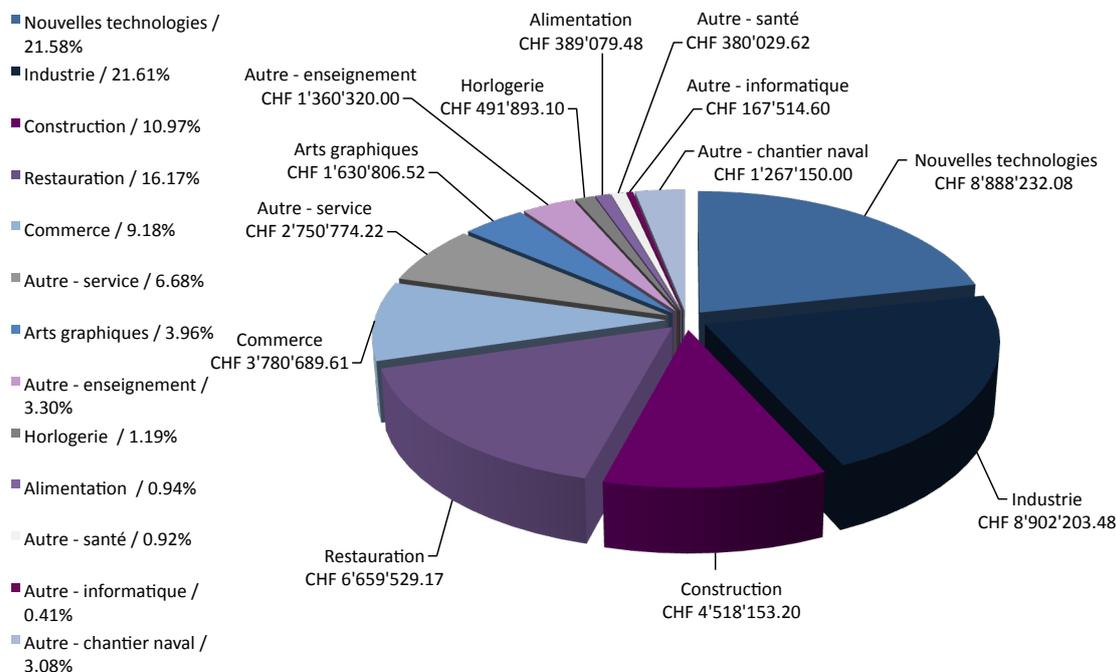
Au 31 décembre 2013, la FAE a enregistré 3 dossiers de pertes (principalement dans le secteur de la restauration) pour CHF 258'000 contre 3 dossiers pour CHF 611'000 en 2012 et 6 dossiers pour CHF 609'000 en 2011. **Le montant des pertes cumulées depuis l'origine de la fondation se monte à CHF 4'708'000, soit 4.1 % brut (hors récupérations sur pertes) des CHF 96'072'816 engagés sur la période.**



Engagements CR/FAE 2009-2013

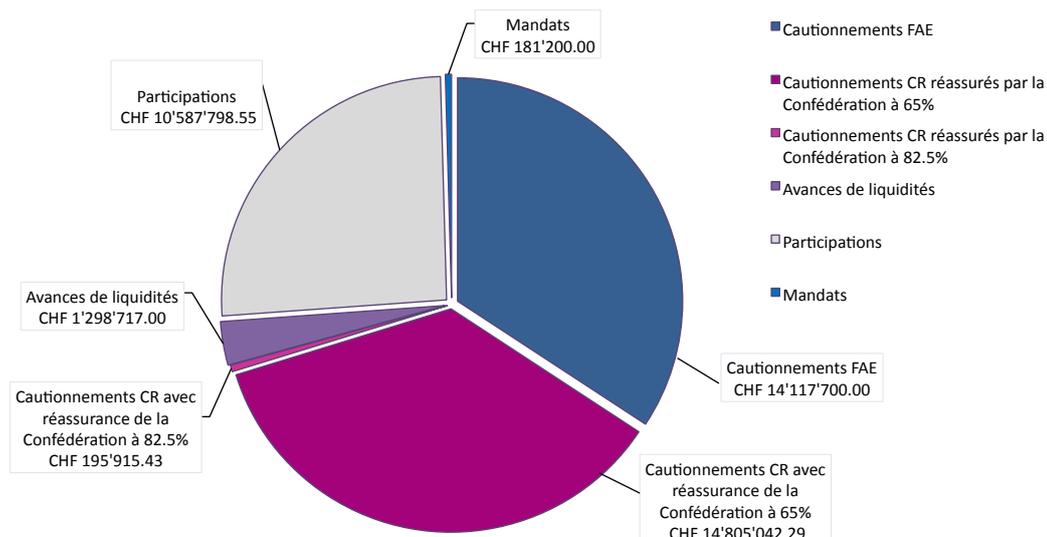
L'évolution des engagements sous gestion de la FAE (y compris Cautionnement romand) correspondant aux montants des prestations réalisées depuis l'origine, déduction faite des remboursements et pertes, se traduit par une progression de CHF 16.2 Mio en 2009 à **CHF 41.1 Mio au 31 décembre 2013** dont 120 % sur les cautionnements. Sans compter le risque couvert par la Confédération, le risque propre de la FAE se monte CHF 31.4 Mio provisionnés à hauteur de CHF 17.7 Mio soit 56.6 %.

Répartition engagement CHF 41.1 Mio FAE (dont CR) par secteur d'activité en montants engagés au 31.12.2013



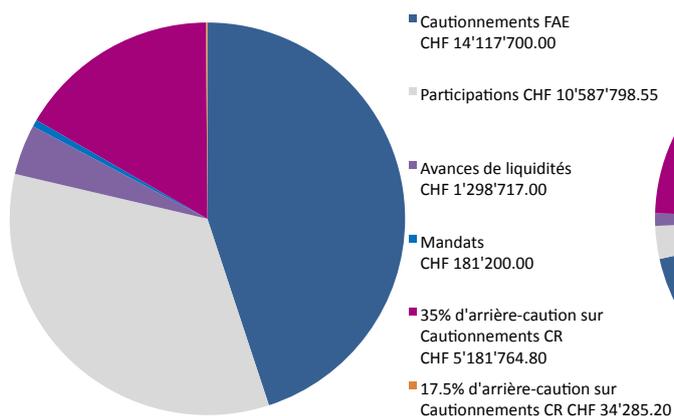
CHF 41.1 Mio (calculés sur 120 % concernant les cautionnements) sont actuellement engagés dont **43 % dans les secteurs des nouvelles technologies et de l'industrie**, domaines à valeur ajoutée et générateurs d'emplois. La fondation reste active auprès du domaine de **la construction avec CHF 4.5 Mio engagés (11 %)**, notamment grâce à sa prestation d'avance de liquidités. Enfin, **le commerce de détail et la restauration sont également soutenus pour un montant total de CHF 10.4 Mio (25 %)** qui se justifie principalement par l'accompagnement des projets de reprises d'affaires.

Répartition de l'engagement de CHF 41.1 Mio FAE (dont CR) par prestation au 31.12.2013

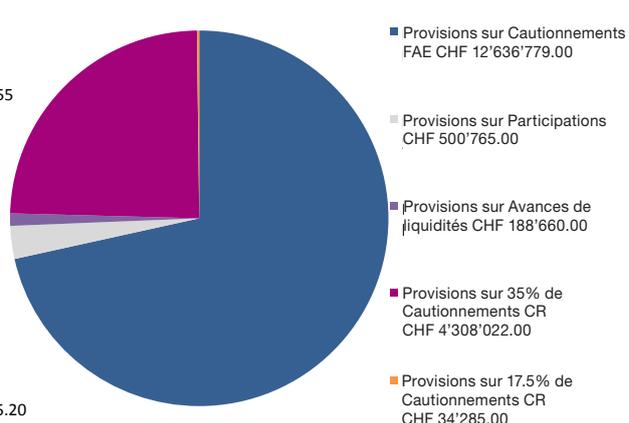


La fondation facilite l'accès au financement des entreprises et sa mission se traduit par un total de **CHF 28.9 Mio de cautionnement de crédits représentant 70 % de son engagement** (dont près de la moitié réparti entre Cautionnement romand et la FAE). Parallèlement, **CHF 10.6 Mio, soit 26 % sont engagés au capital de 11 sociétés**, principalement actives dans le domaine des nouvelles technologies. CHF 1.3 Mio sont également engagés en avance de trésorerie contre cession de factures afin de pallier les délais de paiements tardifs de débiteurs.

Répartition de l'engagement FAE de CHF 31.4 Mio par prestation (hors CR) au 31.12.2013



Provisions de CHF 17.7 Mio sur l'engagement FAE (hors CR) au 31.12.2013



**Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation
de la Fondation d'aide aux entreprises**

Exercice arrêté au 31 décembre 2013



Rapport de l'organe de révision
au Conseil de Fondation
de la
FONDATION D'AIDE AUX ENTREPRISES
Genève

Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION D'AIDE AUX ENTREPRISES ci-joints comprenant le bilan, le compte de fonctionnement et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013. Selon la Swiss GAAP RPC 21, le rapport de performance constitue un élément des comptes annuels. Toutefois, les indications de ce rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire de l'organe de révision.

Responsabilité de la Direction et du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux normes Swiss GAAP RPC, à la Directive transversale de l'Etat de Genève « présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités paraétatiques », aux dispositions légales et aux statuts incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Comme le précise le paragraphe 4 g) de l'annexe aux comptes annuels, il existe au 31 décembre 2013 sur le poste « Participations FAE » de CHF 10'087'034 un risque avéré de CHF 8'287'414 qui réduira le capital de dotation au moment de sa constatation définitive.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 sont conformes au référentiel Swiss GAAP RPC, notamment à la Swiss Gaap RPC 21, à la Directive transversale de l'Etat de Genève sur la présentation des états financiers, à la loi suisse et aux statuts, à l'exception de la réserve mentionnée au paragraphe ci-dessus.

Rapport sur d'autres dispositions légales

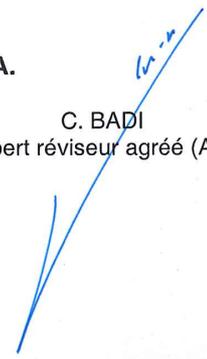
Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à la Directive transversale de l'Etat de Genève sur la présentation des états financiers, renvoyant à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO, et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

En dépit de la réserve qui précède, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 10 mars 2014


E. SCHWARZ
Expert réviseur agréé (ASR)
Responsable du mandat


C. BADI
Expert réviseur agréé (ASR)

Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- Bilan, compte de profits et pertes
- Annexe aux comptes annuels

FONDATION D'AIDE AUX ENTREPRISES
Plan-les-Ouates

Bilan au 31 décembre 2013

ACTIF	2013 CHF	2012 CHF
Actif circulant		
Liquidités		
Caisse	920.35	133.75
Avoirs en banques à vue	122.65	6'279.50
Compte courant Etat de Genève	20'154'626.73	21'332'447.49
Compte courant Etat de Genève / avances de liquidités	(656'669.68)	0.00
Compte courant Etat de Genève / créances cédées	301'283.30	0.00
Total des liquidités	19'800'283.35	21'338'860.74
Réalisable		
Impôt anticipé à récupérer	2.40	2.00
Débiteurs cédés	355'386.38	0.00
Débiteurs divers	3'200.00	1'800.00
Débiteurs OGCM en garantie CR	0.00	14'455.30
Subvention provision s/risque cautions à recevoir < 2012	7'523'393.00	14'622'146.00
Part subvention provision s/provision cautions non dépensée	(1'095'696.00)	1'284'078.00
Subvention prov. s/risque cautions à recevoir => 2012-2015	9'455'696.00	0.00
Subvention provision s/risque avance liquidités à recevoir	188'660.00	0.00
Part subvention provision avance liquidités non dépensée	471'340.00	460'000.00
Actifs transitoires	56'729.44	81'452.00
Total du réalisable	16'958'711.22	16'463'933.30
Total de l'actif circulant	36'758'994.57	37'802'794.04
Actif immobilisé		
Immobilisations corporelles		
Mobilier, matériel informatique, véhicules	46'485.96	47'260.42
Total immobilisations corporelles	46'485.96	47'260.42
Immobilisations financières		
Participations ex FSPME	500'765.00	572'549.00
Participations FAE	10'087'033.55	8'992'074.12
Dépôt de garantie	100.00	100.00
Total immobilisations financières	10'587'898.55	9'564'723.12
Total de l'actif immobilisé	10'634'384.51	9'611'983.54
Total de l'actif	47'393'379.08	47'414'777.58

FONDATION D'AIDE AUX ENTREPRISES
Plan-les-Ouates

Bilan au 31 décembre 2013

PASSIF	2013 CHF	2012 CHF
Fonds étrangers		
Dettes à court terme		
Assurance du personnel à payer	0.00	280.00
LPP à payer	0.00	2'416.30
Autres créanciers FAE	0.00	2'743.80
Créanciers FAE (collectif)	103'576.06	41'004.85
Dépôt bancaire OGCM garantis CR	0.00	14'455.30
Créancier USCA	1'505.96	1'564.79
Créancier CR	2'719.92	2'399.96
Passifs transitoires Etat de Genève	2'833.33	24'500.00
Passifs transitoires	127'615.13	55'290.13
Total des dettes à court terme	238'250.40	144'655.13
Provisions		
Provision sur cautions FAE antérieures à 2012	7'523'393.00	14'622'146.00
Part subventions provision cautions non dépensée	(1'095'696.00)	1'284'078.00
Provision s/cautions FAE => 2012-2015	9'455'696.00	0.00
Provision s/avances liquidités	188'660.00	0.00
Part subventions provision liquidités non dépensée	471'340.00	460'000.00
Provision mandats audit à payer	181'200.00	138'700.00
Part subventions provision mandats audit non dépensée	329'761.25	172'830.00
Provision sur cautions ex-FSPME	0.00	12'319.00
Provision sur cautions ex-OGCM	0.00	7'500.45
Provision sur participation ex-FSPME	500'765.00	572'549.00
Total des provisions	17'555'119.25	17'270'122.45
Total des fonds étrangers	17'793'369.65	17'414'777.58
Fonds propres		
Capital de dotation	30'000'000.00	30'000'000.00
Résultat s/participation LFAE art. 23	(399'990.57)	0.00
Total des fonds propres	29'600'009.43	30'000'000.00
Total du passif	47'393'379.08	47'414'777.58

FONDATION D'AIDE AUX ENTREPRISES
Plan-les-Ouates

Comptes de profits et pertes de l'exercice 2013

Résultat de fonctionnement	2013 CHF	Budget 2013 CHF	2012 CHF
Produits de fonctionnement			
Taxes d'inscription	30'750.00	39'000.00	34'500.00
Expertises-frais dossiers CR	59'356.36	28'000.00	67'464.55
Autres produits	0.00	67'000.00	0.00
Frais analyse dossiers FAE	8'000.00		13'600.00
Pertes sur débiteurs FAE	0.00		(3'600.00)
Produits contentieux	59'243.10		65'711.90
Produits sur exercices antérieurs	37'812.60		72'234.50
Produits financiers	2'831.40		3'623.45
Total produits de fonctionnement	197'993.46	134'000.00	253'534.40
Charges de fonctionnement			
Salaires et charges sociales	1'135'302.13	1'297'924.00	1'111'214.75
Autres charges du personnel	55'441.88	33'000.00	34'422.40
Jetons de présence et indemnités	145'500.00	160'000.00	102'125.00
Loyers et charges	121'300.44	130'000.00	109'524.44
Services industriels	2'337.45	4'000.00	2'961.95
Frais de nettoyage	6'933.62	8'000.00	4'825.00
Entretien matériel, mobilier et installation	12'869.32	12'000.00	4'999.75
Frais matériels et logiciels informatique	4'906.31	15'000.00	7'973.12
Maintenance informatique	13'072.25	15'000.00	8'347.60
Frais et matériel de bureau	7'805.20	12'000.00	9'968.73
Ports, téléphone, internet	8'498.32	13'000.00	9'786.69
Cotisations et abonnements	2'280.02	1'000.00	1'263.00
Promotion marketing, publicité	13'866.30	40'000.00	38'038.15
Frais contentieux	59'552.20	60'000.00	50'176.20
Honoraires juridiques, mandats	14'702.40	15'000.00	470.00
Honoraires organe de révision	22'000.00	20'000.00	16'200.00
Honoraires support fiduciaire	3'638.90	10'000.00	1'994.65
Frais de déplacement et représentation	18'383.60	22'000.00	15'936.55
Frais de Conseil	8'813.25	12'300.00	10'113.80
Charges exceptionnelles déménagements	0.00	0.00	61'836.21
Charges exceptionnelles regroupement organismes	1'043.30	0.00	0.00
Charges relatives au nouveau système informatique	88'332.70	89'376.00	0.00
Assurances choses	1'502.16	7'000.00	1'362.55
Frais de banque	1'158.48	1'000.00	525.65
Coût caution de l'Etat de Genève	(1'985.32)	16'400.00	1'883.50
Amortissements	18'224.18	20'000.00	14'630.55
Total des charges de fonctionnement	1'765'479.09	2'014'000.00	1'620'580.24
Subv. de fonctionnement Etat de Genève	1'567'485.63	1'880'000.00	1'367'045.84
Résultat de fonctionnement	0.00	0.00	0.00

FONDATION D'AIDE AUX ENTREPRISES
Plan-les-Ouates

Comptes de profits et pertes de l'exercice 2013

Variation provisions, gains et pertes sur aides octroyées aux entreprises	2013 CHF	Budget 2013 CHF	2012 CHF
Provisions sur cautions FAE antérieures à 2012	(222'699.00)		(6'149'838.00)
Provisions sur cautions FAE => 2012-2015	(4'079'224.00)	(4'120'000.00)	0.00
Dissolution provision sur cautions FAE ant. à 2012	1'094'037.00		2'879'706.00
Dissolution provision sur cautions FAE dès 2012	682'024.00		0.00
Subventions provision sur cautions FAE ant. à 2012	222'699.00		6'149'838.00
Subventions provision sur cautions FAE dès 2012	4'079'224.00	4'120'000.00	0.00
Diminution subv. provision s/cautions à recevoir	(1'094'037.00)		(2'879'706.00)
Diminution subv. provision s/cautions à recevoir	(682'024.00)		0.00
Pertes sur cautions FAE antérieures à 2012	1'748.31		12'697.62
Pertes sur cautions FAE dès 2012	50'023.10		
Subventions pertes sur cautions FAE ant. à 2012	75'829.69		301'512.38
Subventions pertes sur cautions FAE dès 2012	41'318.90		
Utilisation provision pertes sur cautions FAE ant. 2012	(77'578.00)		(314'210.00)
Utilisation provision pertes sur cautions FAE dès 2012	(91'342.00)		
Provisions sur avances liqu. FAE	(188'660.00)	(200'000.00)	0.00
Subv. provisions sur avances liqu. FAE	188'660.00	200'000.00	0.00
Résultat s/part LFAE art. 23	(399'990.57)		0.00
Mvt part. s/capital dotation	399'990.57		0.00
Mandats d'accompagnement, audit	(289'568.75)	(400'000.00)	(259'300.00)
Dissolution mandats d'audit	46'500.00		32'130.00
Subventions mandats accompagnement, audit	289'568.75	400'000.00	259'300.00
Diminution subventions audit	(46'500.00)		(32'130.00)
Dissolution provision sur participation ex-FSPME	71'784.00		0.00
Perte sur participation ex-FSPME	(71'784.00)		0.00
Récupération pertes payées FAE	89'135.80		44'290.30
Remboursement Etat Genève récupération FAE	(89'135.80)		(44'290.30)
Récupération pertes payées ex-FSPME	6'477.90		19'245.55
Rbt Etat Genève récupération ex-FSPME	(6'477.90)		(19'245.55)
Dissolution provision sur cautions OGCM	7'500.45		90'629.00
Bénéfice provision OGCM versé à l'Etat	(7'500.45)		(90'629.00)
Résultat variation provisions	0.00	0.00	0.00
Subvention non monétaire			
Subvention intérêts sur capital de dotation	882'500.00		750'000.00
Etat Genève intérêts sur capital dotation	(882'500.00)		(750'000.00)
Résultat subvention non monétaire	0.00	0.00	0.00
Part de subvention non dépensée			
Part provision caution n/dépensée	(814'142.00)		(1'284'078.00)
Part subv. provision caution n/dépensée	814'142.00		1'284'078.00
Part provision mandats d'audit n/dépensée	(156'931.25)		(172'830.00)
Part subv. provision mandats d'audit n/dépensée	156'931.25		172'830.00
Part provision avance liquidités n/dépensée	(11'340.00)		(460'000.00)
Part subv. provision avance liquidités n/dépensée	11'340.00		460'000.00
Résultat subvention non monétaire	0.00	0.00	0.00
Résultat de l'exercice	0.00	0.00	0.00



FAE

Chemin du Pré-Fleuri 3
CH - 1228 Plan-les-Ouates

Tél: +41 (0)22 827 42 84

Fax: +41 (0)22 827 42 80

fae@fae-ge.ch

www.fae-ge.ch

Fondation d'aide aux entreprises



Avec le soutien de



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX